

Réf: Dossier 322118

Avis de constitution

SOCIETE « EAGLE X »

Siège ABIDJAN KOUMASSI KAHIRA, PRES DE LA
PHARMACIE KAHIRA, Lot ND, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 Juin 2024, et enregistrés au CEPICI le 26 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EAGLE X »

Objet : Import-export, Commerce général, Prestations de services, Bureau de change manuel.

Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; La prise en location-gérance de tous fonds de commerce ; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, de services se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles en totalité ou en partie à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI KAHIRA, PRES DE LA PHARMACIE KAHIRA, Lot ND, Ilot 00

Dirigeant(s) M KOURENE MAHAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06596 du 04/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40486/GTCA/RC/2024 du 04/07/2024

